

Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine

Conseil d'établissement de l'école Saint-François-d'Assise de Longue-Pointe-de-Mingan

885 rue du Roi

Longue-Pointe-de-Mingan

Qc, G0G 1V0

418-949-2092

Le conseil d'établissement est constitué de parents et d'enseignants qui représentent l'intérêt des élèves et agissent pour s'assurer de leur bien être.

Le conseil d'établissement (C.E) de l'école Saint-François d'assise à Longue-Pointe-de-Mingan s'intéresse au projet de développement hydroélectrique de la Rivière Romaine concernant l'augmentation de la circulation de la route 138. De ce fait, le C.E s'interroge sur

les impacts concernant la sécurité des enfants aux abords de l'école et sur le bruit généré par cet afflux important de véhicule. Le conseil d'établissement désire d'autre part donner son point de vue car les écoles n'ont pas été consultées contrairement à ce qui est indiqué par le promoteur du projet Hydro Québec. Seules les municipalités ont été consultées et leur avis ne peut en aucun cas remplacer le notre. Il nous semble primordial d'apporter notre opinion afin de garantir aux enfants de Longue-Pointe-de-Mingan un avenir sécuritaire et propice à l'éducation. Il est décrit dans la note technique Étude de circulation-complexe de la Romaine N/réf 45116-301 que la circulation routière sur la route 138 allait augmenter de façon significative. Selon l'étude, l'augmentation se résume comme suit :

Tableau 4 : Achalandage estimé selon le jour de la semaine (page 8)

Jour de la semaine	Part de l'achalandage hebdomadaire	Nombre de déplacements quotidiens envisagés
Lundi	20%	1000
Mardi	12%	600
Mercredi	11%	550
Jeudi	15%	750
Vendredi	23%	1150
Samedi	5%	250
Dimanche	14%	700
Total hebdomadaire	100%	5000

Les périodes qui nous intéressent plus particulièrement sont du lundi au vendredi.

Cette augmentation va avoir un premier impact direct sur la sécurité des enfants aux abords de l'école sachant que bon nombre d'entre eux se rendent à l'école à pied ou à vélo via la route 138 et doivent la traverser et la longer. Nous faisons allusions ici aux enfants qui fréquentent l'école Saint François d'Assise mais également aux élèves du secondaire fréquentant l'école Monseigneur Labrie à Havre-Saint-Pierre qui attendent le bus scolaire sur le bord de la route 138.

Nous sommes d'autant plus inquiets que les élèves du préscolaire et du primaire se rendent régulièrement à la bibliothèque municipale avec leurs enseignants et doivent donc traverser la route 138 pour y accéder.

En page 19 de l'étude précitée, un paragraphe de 7 lignes est consacré à la description des habitudes piétonnes dans le village de Longue-Pointe-de-Mingan et l'emplacement de l'école est juste mentionné sans aucun détail. Ce manque de documentation sur les habitudes des enfants vis à vis de cette route et plus particulièrement en période scolaire

nous préoccupe grandement étant donné que la zone de l'école longeant la 138 n'est même pas indiquée par le MTQ comme étant une zone scolaire. L'entrée principale de l'école se trouvant sur la rue du centre, la zone de la route 138 n'est pas considérée comme une zone scolaire alors que les élèves la fréquentent de façon soutenue et que l'entrée du gymnase donne directement sur ladite route.

D'autre part, les impacts de la dite étude sont envisagés pour une vitesse de circulation de 50km/h, vitesse qui selon les dires de la municipalité (page19) et selon notre propre expérience est déjà très peu respectée.

L'étude précitée nous apparaît donc incomplète concernant les impacts éventuels sur la sécurité des enfants notamment aux abords de l'école mais également sur leur santé et leur qualité de vie. En effet, les enfants ne pourront plus circuler à pied, en vélo ou en patins à roues alignées de façon sécuritaire. Un autre aspect important de leur santé et de leur qualité de vie au sein de l'école entre autre est le bruit additionnel généré par cette augmentation de circulation. Comme nous l'avons déjà mentionné, l'école est collée à la route 138 et nous anticipons une nuisance importante à la concentration des enfants à cause de l'augmentation du bruit engendré par une circulation très dense.

Les mesures d'atténuation proposées sont les mêmes pour tous les villages de l'ouest de la Minganie à savoir une présence policière accrue pour faire respecter la limitation de vitesse lors des périodes d'achalandage maximal; le marquage de traversées piétonnes et la mise en place de brigadier scolaires aux heures d'entrée et de sortie des classes pendant la période d'achalandage maximal du chantier.

Ces mesures sont donc incomplètes et inadaptées en regard de la déficience de l'étude concernant les habitudes notamment des enfants le long de la route 138.

Nous sommes en droit de nous demander d'une part si les services de police ont été contactés et avisés qu'ils allaient devoir augmenter leurs effectifs en vue de leur présence accrue à l'ouest de la Minganie.

Nous sommes également très interrogatifs sur le pouvoir du marquage de traversées piétonnes dans un milieu rural où les gens n'ont aucune habitude en ce sens et n'ont pas de point de traversée particulier sur la route 138 tel que d'ailleurs l'indique l'étude. D'autre part, pour atteindre ces points de traversées, il faudra longer la route 138 qui n'a pas vraiment de bas côté ou de trottoir ce qui nous apparaît comme étant inacceptable d'un point de vue de la sécurité des enfants.

Concernant la mise en place de brigadier scolaire, nous sommes en droit de nous interroger sur la disponibilité de ressources humaines dans la région pour assumer ce travail. La main d'œuvre va être concentrée sur le chantier en premier lieu puis dans les emplois connexes plus lucratifs, Le promoteur s'est il assuré d'avoir des personnes dans le milieu acceptant d'être brigadier scolaire? Qui va être responsable de ce recrutement et de leur rémunération? Qui devra gérer cette nouvelle situation?

Et en tout dernier point, les mesures de mitigation envisagées ci-dessus spécifient toutes qu'elles seront appliquées UNIQUEMENT pendant la période d'achalandage maximal du chantier alors que le nombre de véhicule sera plus élevé durant toute la durée des travaux.

Nous sommes donc d'avis que la faiblesse de l'étude et des mesures de mitigation proposées rendent le projet inacceptable à Longue-Pointe-de-Mingan sous sa forme actuelle. Les mesures de mitigation devraient être modifiées étant donné l'impact majeur que l'augmentation de circulation aura sur la santé et la sécurité des enfants aux abords de l'école et le long de la route 138.

Nous aurions au moins aimé lire qu'une zone scolaire allait être signalée sur le bord de la route 138 (rue du Roi) et que des ralentisseurs en béton allaient être installés ainsi qu'un meilleur éclairage. Mais aucune mesure de la sorte n'a été proposée.

Selon nous, la solution la plus sécuritaire et donc acceptable est sans conteste le contournement du village par la route 138. Le promoteur devrait donc entreprendre la réalisation d'une route contournant le village de manière à ne pas altérer la qualité de vie notamment des enfants et de ne pas mettre en jeu leur sécurité et leur santé. Cette alternative est facilement réalisable étant donné que le village s'étend sur seulement 1,5 km et qu'aucune rivière ne se trouve à proximité. D'autre part, de nombreux chemins de terre existent déjà en arrière du village, facilitant d'autant la réalisation.